

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

## **Mariages, naissances et décès en France en 1862 (suite et fin)**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 6 (1865), p. 222-229

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1865\\_\\_6\\_\\_222\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1865__6__222_0)

© Société de statistique de Paris, 1865, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## II.

### *Mariages, naissances et décès en France en 1862.*

(SUITE ET FIN.)

3<sup>o</sup> *Mariage par état civil.* — Ils sont résumés dans le tableau ci-après, pour plusieurs années.

|                                   | 1862.   | 1861.  | 1860.  | 1861-1860. |        |
|-----------------------------------|---------|--------|--------|------------|--------|
| Entre garçons et filles . . . . . | 257,257 | 84.76  | 84.19  | 83.33      | 83.29  |
| Entre garçons et veuves . . . . . | 10,466  | 3.45   | 3.65   | 3.66       | 3.73   |
| Entre veufs et filles . . . . .   | 25,748  | 8.48   | 8.72   | 9.32       | 9.38   |
| Entre veufs et veuves . . . . .   | 10,043  | 3.31   | 3.44   | 3.69       | 3.60   |
|                                   | 303,514 | 100.00 | 100.00 | 100.00     | 100.00 |

Les rapports qui précèdent permettent de conclure que la proportion relative des mariages en premières nocés s'accroît sans cesse, tandis que le mouvement contraire se produit dans les autres.

Exprimés sous une autre forme, ces rapports donnent lieu aux résultats ci-dessous :

|                               | 1862. | 1861. | 1860. |
|-------------------------------|-------|-------|-------|
| Mariages de garçons . . . . . | 88.21 | 87.84 | 86.99 |
| Mariages de veufs . . . . .   | 11.79 | 12.16 | 13.01 |
| Mariages de filles . . . . .  | 93.24 | 92.91 | 92.65 |
| Mariages de veuves . . . . .  | 6.76  | 7.09  | 7.35  |

On en déduit que, pour 100 garçons qui se sont mariés dans chacune de ces trois années, il s'est remarié de 13 à 15 veufs, et pour 100 filles, de 7 à 8 veuves.

Les veufs ont donc, par rapport aux célibataires du sexe masculin, deux fois plus de chances de se remarier que les veuves n'en ont par rapport aux filles.

Dans notre étude sur le mouvement de la population en 1861, nous avons essayé d'obtenir la confirmation de ce fait, par un autre procédé qui a l'avantage d'indiquer les chances du mariage pour les célibataires et les veufs aux différents âges de la vie. Il nous a suffi, dans ce but, de comparer, à chaque âge, les garçons, filles, veufs et veuves qui se sont mariés en 1861, à l'ensemble des garçons, filles, veufs et veuves qui existaient dans la même année, d'après le recensement.

Le tableau qui résume ces calculs est assez intéressant pour être reproduit ici.

| Âges.                   | Mariages de garçons pour 100 garçons. | Mariages de filles pour 100 filles. | Mariages de veufs pour 100 veufs. | Mariages de veuves pour 100 veuves. |
|-------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| De 15 à 20 ans. . . . . | 1.4                                   | 4. »                                | »                                 | 40.5                                |
| De 20 à 25 ans. . . . . | 5.8                                   | 10.7                                | 29.7                              | 16.6                                |
| De 25 à 30 ans. . . . . | 12. »                                 | 11.4                                | 24. »                             | 10.6                                |
| De 30 à 35 ans. . . . . | 11.6                                  | 8.4                                 | 23.2                              | 8.4                                 |
| De 35 à 40 ans. . . . . | 8.5                                   | 5.3                                 | 16.8                              | 4.8                                 |
| De 40 à 50 ans. . . . . | 3.7                                   | 2.2                                 | 7.9                               | 2.1                                 |
| De 50 à 60 ans. . . . . | 1.6                                   | 0.9                                 | 3.5                               | 0.9                                 |
| De 60 à 65 ans. . . . . | 0.7                                   | »                                   | 1.4                               | »                                   |
|                         | 6.7                                   | 6.7                                 | 5.6                               | 2.8                                 |

Ainsi les garçons et les filles ont les mêmes chances de se marier; mais les veufs en ont deux fois plus que les veuves.

En comparant les garçons aux filles, on voit qu'au-dessous de 20 ans les filles ont à peu près trois fois plus de chances que les garçons; elles en ont encore près de deux fois plus de 20 à 25 ans; les chances sont presque égales de 25 à 30 ans; mais au-dessus de 30 ans, ce sont toujours les garçons qui se marient dans la plus forte proportion.

Au-dessous de 20 ans, les veuves se remarient dans un rapport très-considérable, mais au-dessus de 20 ans et à tous les autres âges, les veufs ont le plus de chances de se remarier, et cela, à un degré variable qui atteint son maximum dans la période de 35 à 40 ans.

4<sup>o</sup> *Mariages consanguins.* — On donne ce nom aux unions contractées entre tantes et neveux, oncles et nièces, beaux-frères et belles-sœurs, et cousins germains. En général, pour 100 mariages de cette nature, on n'en compte qu'un seul de la première catégorie, 4 de la seconde, 21 de la troisième, et 74 de la dernière. Quant à leur proportion, le nombre de ces mariages est en moyenne de 1 sur 78, ou en d'autres termes de 1.28 p. 100.

On peut voir d'ailleurs, par le tableau suivant, que cette proportion n'éprouve chaque année que de faibles variations.

|                                   | 1858.   | 1859.   | 1860.   | 1861.   | 1862.   |
|-----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Total des mariages . . . . .      | 307,056 | 298,417 | 288,936 | 305,203 | 303,514 |
| <i>Mariages consanguins.</i>      |         |         |         |         |         |
| Neveux et tantes. . . . .         | 66      | 39      | 29      | 47      | 58      |
| Oncles et nièces. . . . .         | 173     | 159     | 166     | 141     | 156     |
| Beaux-frères et belles-sœurs. . . | 875     | 883     | 798     | 827     | 752     |
| Cousins germains. . . . .         | 2,806   | 2,804   | 2,474   | 2,936   | 3,059   |
| Total. . . . .                    | 3,920   | 3,885   | 3,467   | 3,951   | 4,025   |
| <i>Mariages consanguins.</i>      |         |         |         |         |         |
| Pour 100 mariages . . . . .       | 1.28    | 1.30    | 1.20    | 1.29    | 1.32    |

Par grands groupes de population, ces mariages se sont ainsi répartis dans les deux dernières années et la période de trois ans qui les précède.

|                     | Mariages.      | Mariages consanguins. | Mariages consanguins pour 100 mariages. | Rapports de 1861. | Rapports de 1858-1860. |
|---------------------|----------------|-----------------------|-----------------------------------------|-------------------|------------------------|
| Seine . . . . .     | 18,167         | 220                   | 1.21                                    | 1.28              | 1.38                   |
| Villes . . . . .    | 71,347         | 952                   | 1.33                                    | 1.11              | 1.07                   |
| Campagnes . . . . . | 214,000        | 2,853                 | 1.33                                    | 1.35              | 1.31                   |
|                     | <u>303,514</u> | <u>4,025</u>          | <u>1.32</u>                             | <u>1.29</u>       | <u>1.26</u>            |

Mais ces rapports ne suivent pas une marche assez déterminée pour qu'on puisse en déduire une conclusion pratique<sup>1</sup>.

5° *Instruction élémentaire des époux.* — Depuis 1855, l'administration cherche à se rendre compte, à l'occasion du relevé du nombre des mariages, du degré d'instruction élémentaire des époux. Dans ce but, les mariés ont été classés en deux catégories : 1° ceux qui ont signé leur acte de mariage ; 2° ceux qui ont déclaré ne pas pouvoir le signer<sup>2</sup>.

L'année 1862 fournit, à cet égard, les données suivantes :

| Nombre des mariés.            | Hommes. | Femmes. | Illétrés pour 100 mariés. |         |              |
|-------------------------------|---------|---------|---------------------------|---------|--------------|
|                               |         |         | Hommes.                   | Femmes. | Les 2 sexes. |
| <i>Seine.</i>                 |         |         |                           |         |              |
| Qui ont signé . . . . .       | 17,310  | 15,905  |                           |         |              |
| Qui n'ont pu signer . . . . . | 857     | 2,262   | 4.72                      | 12.45   | 8.58         |
| <i>Villes.</i>                |         |         |                           |         |              |
| Qui ont signé . . . . .       | 54,375  | 43,484  |                           |         |              |
| Qui n'ont pu signer . . . . . | 16,972  | 27,863  | 23.79                     | 39.05   | 31.42        |
| <i>Campagnes.</i>             |         |         |                           |         |              |
| Qui ont signé . . . . .       | 145,201 | 112,832 |                           |         |              |
| Qui n'ont pu signer . . . . . | 68,799  | 101,168 | 32.15                     | 47.22   | 39.71        |
| <i>France entière.</i>        |         |         |                           |         |              |
| Qui ont signé . . . . .       | 216,886 | 172,221 |                           |         |              |
| Qui n'ont pu signer . . . . . | 86,628  | 131,293 | 28.54                     | 43.26   | 35.90        |

1. Les vifs débats qui se sont engagés récemment, au sein des corps savants, sur les conséquences des mariages consanguins au point de vue de l'aptitude physique des enfants issus de ces mariages, ont préoccupé l'administration, qui a voulu contribuer à éclairer la question par une statistique plus exacte que par le passé, des unions entre parents. Voici la circulaire adressée à ce sujet aux préfets par M. le Ministre du commerce :

« Monsieur le Préfet, la question, si vivement débattue en ce moment par les corps savants, de l'influence des mariages consanguins sur l'aptitude physique des générations qu'ils produisent, donne une importance toute particulière aux indications que le tableau du mouvement annuel de la population doit me fournir sur le nombre de ces mariages.

« Or, des renseignements puisés aux sources les plus sûres m'autorisent à croire que ces indications sont notablement incomplètes en ce qui concerne particulièrement les mariages entre *cousins germains*. Il est d'ailleurs facile de se rendre compte des omissions de cette nature, quand on songe que ces derniers mariages n'étant pas, comme ceux qui peuvent avoir lieu entre beaux-frères et belles-sœurs, oncles et nièces, tantes et neveux, l'objet d'une prohibition légale, l'officier de l'état civil n'a aucun moyen régulier de les connaître.

« Je viens donc vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien inviter MM. les Maires à s'assurer, par une interpellation directe aux futurs époux, lorsque les pièces produites ne leur fourniront aucun renseignement sur ce point, s'ils sont ou non parents au degré de cousin germain et même de cousin issu de germain.

« 30 octobre 1863.

Signé : BÉRIC. »

2. Nous ferons remarquer que le fait de la signature n'indique pas nécessairement que celui qui l'a donnée sait lire et écrire. — Il y a là un indice, mais non une certitude.

Ainsi, sur 100 hommes qui se marient, 28 ne savent même pas signer leur nom. — Pour 100 femmes, cette proportion s'élève à 43. Enfin, sur 100 mariés en général, le nombre des personnes tout à fait illettrées est de 36, c'est-à-dire de plus du tiers.

Pour juger du progrès de l'instruction publique dans les trois subdivisions de la population, nous croyons devoir rapprocher les rapports de 1862 de ceux de 1856, première année pour laquelle ces faits aient été étudiés d'une manière complète.

|                    | Illettrés pour 100 mariés. |              | Progrès accomplis. |
|--------------------|----------------------------|--------------|--------------------|
|                    | 1862.                      | 1856.        |                    |
| Seine . . . . .    | 8.58                       | 10.17        | 1.59               |
| Villes. . . . .    | 31.42                      | 34.62        | 3.20               |
| Campagnes. . . . . | 39.71                      | 43.21        | 3.50               |
|                    | <u>35.90</u>               | <u>39.08</u> | <u>3.18</u>        |

Pour la France entière, et par sexe, voici, depuis 1855, la marche de ce rapport.

|               | Illettrés pour 100 mariés. |         |              |
|---------------|----------------------------|---------|--------------|
|               | Hommes.                    | Femmes. | Les 2 sexes. |
| 1855. . . . . | 32.20                      | 48.36   | 39.92        |
| 1856. . . . . | 31.15                      | 47.01   | 39.08        |
| 1857. . . . . | 30.88                      | 46.49   | 38.68        |
| 1858. . . . . | 30.78                      | 46.14   | 38.45        |
| 1859. . . . . | 30.80                      | 45.95   | 38.38        |
| 1860. . . . . | 29.81                      | 44.90   | 37.56        |
| 1861. . . . . | 29.27                      | 44.16   | 36.72        |
| 1862. . . . . | 28.54                      | 43.26   | 35.90        |

Il en résulte qu'en 7 ans le nombre des illettrés est tombé de 40 à 36 p. 100.

Pour les hommes, le progrès est de 3.66 et pour les femmes, de 5.10.

Les documents relatifs au recrutement de l'armée fournissent une autre indication sur la marche de l'instruction élémentaire dans notre pays. Depuis 1827, en effet, les inscrits ont été classés en trois catégories, comprenant ceux qui ne savent ni lire ni écrire; ceux qui savent lire et écrire, et enfin ceux dont on n'a pu vérifier l'instruction. En rapportant les jeunes gens qui ne savent ni lire ni écrire, à l'ensemble de ceux qui ont été examinés au point de vue de l'instruction, on obtient les rapports suivants, pour une série d'années qui s'étend de 1827 jusqu'à nos jours.

|                    |       |                              |
|--------------------|-------|------------------------------|
| 1827-1829. . . . . | 55.21 | illettrés pour 100 inscrits. |
| 1830-1834. . . . . | 48.92 |                              |
| 1835-1839. . . . . | 44.43 |                              |
| 1840-1844. . . . . | 40.93 |                              |
| 1845-1849. . . . . | 36.54 |                              |
| 1850-1854. . . . . | 34.51 |                              |
| 1855-1859. . . . . | 31.76 |                              |
| 1860. . . . .      | 29.96 |                              |
| 1861. . . . .      | 29.14 |                              |



On remarquera combien ces rapports se rapprochent de ceux qui ont été obtenus pour les mariés-hommes.

Il nous restait une autre source d'informations, c'est celle qui est relative au degré d'instruction des accusés; nous y avons puisé les résultats sommaires qui suivent, en les rapprochant de ceux que fournit la statistique des mariages.

| Périodes.           | Illettrés pour 100 accusés. |         |        | Illettrés pour 100 mariés. |         |        |
|---------------------|-----------------------------|---------|--------|----------------------------|---------|--------|
|                     | Hommes.                     | Femmes. | Total. | Hommes.                    | Femmes. | Total. |
| 1851-1854 . . . . . | 42.00                       | 64.84   | 46.12  |                            |         |        |
| 1855-1858 . . . . . | 38.98                       | 66.09   | 43.80  | 31.25                      | 47.25   | 39.03  |
| 1859-1862 . . . . . | 36.53                       | 55.61   | 39.82  | 29.60                      | 44.54   | 37.14  |

Ainsi l'instruction primaire s'est également accrue chez les accusés. — Le tableau ci-dessus apprend en outre que le degré de l'instruction élémentaire est beaucoup moins élevé dans cette classe d'individus, que dans la population générale.

#### IV. DÉCÈS.

1° *Nombres absolus et mortalité relative.* — En 1862, les décès, distraction faite des mort-nés, se sont ainsi répartis :

|                     | Décès pour 100 habitants. | Rapports de 1861. | Rapports de 1860. |
|---------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|
| Seine . . . . .     | 48,670                    | 2.48              | 2.57              |
| Villes . . . . .    | 225,332                   | 2.53              | 2.65              |
| Campagnes . . . . . | 538,976                   | 2.02              | 2.19              |
|                     | <u>812,978</u>            | <u>2.16</u>       | <u>2.32</u>       |

Ces rapports indiquent que la mortalité est moindre dans les campagnes que dans les villes, et dans le département de la Seine (malgré l'agglomération de ses habitants) que dans les villes. Sans égaler celui de 1860, le coefficient de 1862 peut être considéré comme très-favorable, si on le rapproche de celui de la plus grande partie des années antérieures :

|                     |      |                |      |
|---------------------|------|----------------|------|
| 1841-1845 . . . . . | 2.24 | 1859 . . . . . | 2.69 |
| 1846-1850 . . . . . | 2.38 | 1860 . . . . . | 2.14 |
| 1851-1855 . . . . . | 2.42 | 1861 . . . . . | 2.32 |
| 1856-1860 . . . . . | 2.40 | 1862 . . . . . | 2.16 |

Le rapport annuel de la Commission des épidémies de l'Académie de médecine sur la mortalité générale en 1862, fournit les indications suivantes :

« L'année 1862 a été caractérisée en France, comme dans toute l'Europe, par une température généralement froide et par des pluies presque continuelles. La constitution médicale s'en est ressentie; dans les maladies soit épidémiques, soit sporadiques observées, l'élément catarrhal a été prédominant dans beaucoup d'endroits.

« Comme conséquence de telles conditions atmosphériques, on pouvait s'attendre à un accroissement plus ou moins considérable dans le nombre des malades et dans le chiffre des décès. Fort heureusement il n'en a pas été ainsi.

« Un très-grand nombre de départements se félicitent de l'absence de toute épidémie dans l'étendue de leur ressort, et partout ailleurs, là où de véritables épidémies ont été observées, elles ont le plus souvent conservé un caractère de bénignité tout à fait inattendu.

« Il est donc permis d'espérer que les tables de mortalité seront moins chargées en 1862 qu'elles ne l'ont été l'année précédente. »

2° *Rapport des décès aux naissances.* — Nous avons vu que, dans les naissances, l'excédant des garçons a été, en 1862, de 5.53 pour 100 filles. Dans les décès, celui du sexe masculin n'est que de 1.02. Il en résulte nécessairement que, pour un même nombre de naissances, il doit y avoir plus de décès féminins que de décès

masculins, bien qu'en réalité le nombre absolu des décès masculins l'emporte sur celui des décès de l'autre sexe. On en trouve la preuve directe dans les rapports ci-dessous :

|                         | Naissances.    | Décès.         | Décès pour<br>100 naissances. | Rapports<br>de 1861. |
|-------------------------|----------------|----------------|-------------------------------|----------------------|
| Sexe masculin . . . . . | 510,965        | 408,558        | 80                            | 85                   |
| Sexe féminin . . . . .  | 484,202        | 404,420        | 84                            | 88                   |
|                         | <u>995,167</u> | <u>812,978</u> | <u>82</u>                     | <u>86</u>            |

La supériorité de la mortalité féminine à naissances égales explique le fait de la diminution continue de l'excédant féminin dans la population générale. Cet excédant, après avoir atteint 2.86 pour 100 habitants, après les grandes guerres du premier Empire, n'est plus, en effet, aujourd'hui que de 0.26.

3<sup>o</sup> *Décès par sexe et par état civil.* — On a enregistré, en 1862, 53,619 décès de moins qu'en 1861. Cette diminution s'est répartie ainsi qu'il suit entre les divers éléments de l'état civil.

|                              | Décès<br>de 1861. | Décès<br>de 1862. | Diminution.   |
|------------------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| <i>Sexe masculin.</i>        |                   |                   |               |
| Enfants (0-15 ans) . . . . . | 190,426           | 164,970           | 25,456        |
| Célibataires . . . . .       | 54,770            | 54,645            | 125           |
| Mariés . . . . .             | 127,877           | 127,126           | 751           |
| Veufs . . . . .              | 62,301            | 61,817            | 484           |
|                              | <u>435,374</u>    | <u>408,558</u>    | <u>26,816</u> |
| <i>Sexe féminin.</i>         |                   |                   |               |
| Enfants (0-15 ans) . . . . . | 164,700           | 142,346           | 22,354        |
| Célibataires . . . . .       | 58,363            | 56,821            | 1,542         |
| Mariées . . . . .            | 113,459           | 112,245           | 1,214         |
| Veuves . . . . .             | 94,701            | 93,008            | 1,693         |
|                              | <u>431,223</u>    | <u>404,420</u>    | <u>26,803</u> |
| Total général . . . . .      | <u>866,597</u>    | <u>812,978</u>    | <u>53,619</u> |

A la seule inspection de ce tableau, on constate que la diminution a porté presque exclusivement sur l'enfance.

Voici d'ailleurs, pour les diverses classes de l'état civil, l'expression comparée de la mortalité.

|                                 | Décès pour 100 habitants. |             |
|---------------------------------|---------------------------|-------------|
|                                 | 1861.                     | 1862.       |
| Enfants . . . . .               | 3.13                      | 2.70        |
| Célibataires . . . . .          | 1.34                      | 1.33        |
| Mariés . . . . .                | 1.70                      | 1.69        |
| Veufs . . . . .                 | 6.69                      | 6.64        |
| <i>Sexe masculin</i> . . . . .  | <u>2.34</u>               | <u>2.19</u> |
| Enfants . . . . .               | 3.29                      | 2.84        |
| Célibataires . . . . .          | 1.30                      | 1.27        |
| Mariées . . . . .               | 1.52                      | 1.54        |
| Veuves . . . . .                | 5.29                      | 5.20        |
| <i>Sexe féminin</i> . . . . .   | <u>2.30</u>               | <u>2.16</u> |
| <i>Les deux sexes</i> . . . . . | <u>2.32</u>               | <u>2.17</u> |

1. La faible différence de 0.01 p. 100 que ce rapport présente avec le coefficient mortuaire calculé plus haut, provient de ce que, dans ce dernier tableau, les décès ont été rapportés à la population de 1861 et non à celle de 1862.

Il en résulte que, si tous les éléments de l'état civil ont participé dans une certaine mesure à la diminution constatée en 1862, les différences ne sont réellement marquées que pour les enfants.

L'ordre de la mortalité n'en est pas moins resté le même, en ce sens que le coefficient des enfants et des veufs est toujours le plus fort.

En rapprochant les deux sexes, on vérifie une fois de plus que le coefficient le plus faible appartient au sexe féminin. Enfin si l'on compare les célibataires aux mariés, on remarque que les premiers sont placés, à ce point de vue, dans les conditions les plus favorables.

Faut-il conclure de ce fait que le célibat est réellement plus favorable que le mariage à la prolongation de la vie? Ce serait trop se hâter. On ne peut, en effet, avoir d'idées précises sur cette question qu'en l'étudiant dans les diverses phases de la vie.

Voici, à cet égard, les résultats auxquels nous avons été amené en calculant la mortalité respective des deux sexes suivant leur état civil, depuis 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes, jusqu'à 60 ans. — Ces calculs se rapportent à la fois au recensement de 1861 et au relevé des décès survenus pendant la même année.

| Âges.                         | Décès pour 100 habitants. |         |        |               |         |         |
|-------------------------------|---------------------------|---------|--------|---------------|---------|---------|
|                               | Sexe masculin.            |         |        | Sexe féminin. |         |         |
|                               | Célibataires.             | Mariés. | Veufs. | Célibataires. | Mariés. | Veuves. |
| Au-dessous de 20 ans. . . . . | 0.69                      | 3.78    | —      | 0.74          | 1.17    | —       |
| De 20 à 30 ans . . . . .      | 0.92                      | 0.65    | 2.80   | 0.82          | 0.92    | 2.01    |
| De 30 à 40 ans . . . . .      | 1.16                      | 0.68    | 1.92   | 0.99          | 0.90    | 1.44    |
| De 40 à 50 ans . . . . .      | 1.68                      | 0.98    | 1.96   | 1.39          | 1. »    | 1.42    |
| De 50 à 60 ans . . . . .      | 2.74                      | 1.71    | 3.03   | 2.32          | 1.58    | 2.13    |
|                               | 1.02                      | 1.02    | 2.50   | 0.94          | 1.06    | 1.83    |

S'il est vrai, d'après ces rapports, qu'en moyenne la mortalité des mariés est égale à celle des célibataires dans le sexe masculin et qu'elle la dépasse dans l'autre sexe, ce fait tient exclusivement à la mortalité qui frappe les mariages prématurés, c'est-à-dire ceux qui sont accomplis avant l'âge de 20 ans. Au-dessus de cet âge, le mariage est toujours plus favorable à la longévité que le célibat, au moins dans le sexe masculin; pour l'autre sexe, les conditions du mariage ne sont meilleures qu'à partir de 30 ans.

L'état de veuvage constitue, à tous les âges, la condition la plus défavorable. Toutefois, pour le sexe féminin, les célibataires sont soumis, au delà de 60 ans, à une mortalité plus rapide que les veuves. — Mais cette exception n'en laisse pas moins subsister le fait général qu'on vient d'énoncer.

Si maintenant on compare les deux sexes, on voit que l'état de mariage est plus favorable au sexe masculin, du moins en ce qui regarde la longue période qui s'étend de 20 à 50 ans. A partir de 20 ans, les femmes supportent, au contraire, beaucoup mieux le veuvage.

4° *Age moyen des décédés.* — La longueur de la vie moyenne à la naissance, calculée d'après les décès par âge de la France entière, ou plus exactement l'âge moyen des décédés de tous les âges, a suivi, depuis le commencement du siècle, la marche ci-après :



|                     | Sexe masculin. |       | Sexe féminin. |       | Les 2 sexes. |       |
|---------------------|----------------|-------|---------------|-------|--------------|-------|
|                     | Ans.           | Mois. | Ans.          | Mois. | Ans.         | Mois. |
| 1806-1810 . . . . . | 30             | 6     | 32            | 7     | 31           | 6     |
| 1810-1815 . . . . . | 30             | 7     | 33            | 3     | 31           | 10    |
| 1815-1820 . . . . . | 30             | 8     | 33            | »     | 31           | 10    |
| 1820-1825 . . . . . | 30             | 2     | 32            | 8     | 31           | 5     |
| 1825-1830 . . . . . | 31             | 5     | 33            | 11    | 32           | 8     |
| 1830-1835 . . . . . | 32             | 1     | 35            | »     | 33           | 6     |
| 1835-1840 . . . . . | 33             | 5     | 36            | 4     | 34           | 11    |
| 1840-1845 . . . . . | 33             | 5     | 36            | 7     | 35           | »     |
| 1845-1850 . . . . . | 34             | 4     | 37            | 7     | 36           | »     |
| 1850-1855 . . . . . | 35             | »     | 38            | 4     | 36           | 8     |
| 1855-1860 . . . . . | 33             | 8     | 37            | 2     | 35           | 5     |
| 1860 . . . . .      | 36             | »     | 38            | 8     | 37           | 4     |
| 1861 . . . . .      | 33             | 4     | 36            | 4     | 34           | 10    |
| 1862 . . . . .      | 35             | 2     | 38            | 2     | 36           | 8     |

Il résulte de ce tableau que la durée de la vie moyenne, calculée par cette méthode, s'est accrue en un demi-siècle de près de six ans. Ce progrès n'est pas, d'ailleurs, parfaitement régulier; c'est de 1825 à 1830, de 1835 à 1840 et de 1845 à 1850, enfin en 1860 et 1862 qu'il s'est fait particulièrement sentir.

La progression de l'âge moyen des décédés suit les mêmes phases que l'expression de la vie moyenne déduite du rapport de la population aux naissances, et on peut voir de plus que les deux termes ne diffèrent que très-peu. C'est là un fait curieux et qui ne se produit, à vrai dire, que dans notre pays.

| Périodes et années. | Vie moyenne P./N. | Age moyen des décédés. |
|---------------------|-------------------|------------------------|
| 1815-1825 . . . . . | 32.2              | 31.8                   |
| 1815-1854 . . . . . | 34.3              | 33.3                   |
| 1847-1855 . . . . . | 37.4              | 36.4                   |
| 1855-1860 . . . . . | 37.8              | 35.5                   |
| 1860 . . . . .      | 38.2              | 37.4                   |
| 1861 . . . . .      | 37.2              | 34.1                   |
| 1862 . . . . .      | 37.7              | 36.8                   |

De 1840 à 1860, le progrès survenu dans la durée de la vie est, suivant le premier rapport, de 6 ans; et suivant le second, de 5 ans et 8 mois. — Il y a eu un temps d'arrêt et même une diminution en 1861 et 1862; toutefois, dans cette dernière année, la durée de la vie n'en est pas moins supérieure à ce qu'elle était en 1820, de 5 ans 5 mois, ou de 5 ans suivant qu'on mesure l'accroissement par la méthode directe ou par les tables de décès. Il reste donc acquis que la population française est douée aujourd'hui d'une plus forte *vitalité* qu'au commencement du siècle. Ce résultat est dû à l'introduction de la vaccine, à des améliorations incessantes dans l'hygiène publique et privée et surtout aux progrès de l'aisance générale.

A. LEGOYT.